

## Communiqué DE PRESSE

Paris, le 4 février 2021

### Joël Deumier nommé responsable des affaires européennes et des relations institutionnelles de l'Autorité de régulation des transports

**Joël Deumier a été nommé responsable des affaires européennes et des relations institutionnelles de l'Autorité de régulation des transports ce lundi 1<sup>er</sup> février.**



Joël Deumier est diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (section Service Public et Master 2 Politiques européennes appliquées) et de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Master 2 Droit économique de l'Union européenne).

Après plusieurs expériences professionnelles à la Commission européenne et au sein de l'entreprise Danone, Joël a exercé la fonction d'avocat au sein du cabinet Kramer Levin Naftalis et Frankel à Paris.

En 2017, il rejoint l'Autorité de régulation des transports en tant que juriste au sein de la direction des affaires juridiques pour laquelle il traitait particulièrement les dossiers contentieux. Il était également référent pour les affaires européennes, participant à ce titre au groupe de travail de l'IRG-Rail.

## Séverine Saint Hubert nommée responsable du service communication de l'Autorité de régulation des transports

**Séverine Saint Hubert a été nommée responsable du service communication de l'Autorité de régulation des transports le 1<sup>er</sup> janvier.**



Diplômée d'un Master en Communication politique et publique en France et en Europe, Séverine dispose de plus de quinze ans d'expérience dans le secteur de la communication acquise en travaillant en agence de conseil en communication (Weber Shandwick) et en tant que responsable de la communication au sein de différentes organisations dans les secteurs privé et public, telles que GENCI (Grand Equipement National de Calcul Intensif).

### À propos de l'Autorité de régulation des transports

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les compétences du régulateur aux activités routières – transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), avec la mission de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles, au bénéfice des clients des transports ferroviaire et routier.

Compétente pour la régulation des redevances aéroportuaires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'Arafer est devenue l'Autorité de régulation des transports (ART) à cette date. Enfin, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a étendu les compétences et missions de l'Autorité à l'ouverture des données de mobilité et de billettique, ainsi qu'à la régulation des activités de gestionnaire d'infrastructure et des activités de sûreté exercées par la RATP en Île-de-France.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de cinq<sup>1</sup> membres indépendants choisis pour leurs compétences économiques, juridiques ou techniques dans le domaine des services numériques ou du transport, ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.

---

<sup>1</sup> La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a acté une transformation de la gouvernance du collège de l'Autorité qui passera progressivement à cinq membres permanents (les deux membres vacataires actuels termineront leur mandat et ne seront pas remplacés).